

COMMUNE DE MONTAILLEUR

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 décembre 2014

Date de convocation : 8 décembre 2014
Date d'affichage : 19 décembre 2014

Nombre de Conseillers : L'an deux mil quatorze, et le quinze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Claude SIBUET-BECQUET.
En exercice : 15
Présents : 14
Absent excusé : 1
A donné pouvoir : 1
Votants : 15
Présents : 14
Absent excusé :
A donné pouvoir :

SIBUET-BECQUET JC. - REY E. - BERNARD Y. - DUBOURGEAT P. - MURAT SALOMON L. - BOCHET A. - PATEFFOZ V. - GRILLET L. - HUGONNIER J. - NANTAS G. - BOURNE A. - EIMER F. - BERGER JC. - DA SILVA GOMES J.
FEIGE J.
FEIGE J. a donné pouvoir à MURAT-SALOMON L.

M. le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour un point portant sur une décision modificative au BP M14. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'étudier cette question lors de la présente séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 31 OCTOBRE 2014

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 31 octobre 2014 est approuvé à l'unanimité.

FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET M14 2014

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre différents chapitres du budget M14 (Budget communal).

M. le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2014 approuvant le budget M14 et la délibération du 31 octobre 2014 approuvant la décision modificative N°1 et expose :

- qu'il convient d'inscrire un montant pour régulariser une écriture d'ICNE (intérêts courus non échus) passée en 2006.

Il propose au Conseil Municipal la décision modificative suivante :

DEBIT		CREDIT	
COMPTE	MONTANT	COMPTE	MONTANT
6413 - personnel non titulaire	- 2 670,00 €	678 - Autres charges exceptionnelles	+ 2 670,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette décision modificative N°2 au Budget Primitif 2014 M14 telle que présentée ci-dessus.

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU): MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 1

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 123-13, L 123-19 et R 123-20-1 et R 123-20-2 ;

Vu le projet mis à disposition du public du 3 novembre 2014 au 4 décembre 2014 ;

Vu l'absence de remarques formulées par le public ;

Vu les avis favorables des personnes publiques associées consultées ;

Considérant que le projet est prêt à être approuvé ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le dossier de modification simplifiée N° 1 du PLU tel qu'il est annexé à la présente.

La présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R 123-25 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal.

Le dossier est tenu à la disposition du public à la mairie de Montailleur et à la préfecture aux heures et jours habituels d'ouverture.

La présente délibération et les dispositions résultant de la modification du PLU, sont exécutoires dès l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (affichage en mairie, insertion dans un journal diffusé dans le département).

PLAN LOCAL DE L'HABITAT (PLH)

Par délibération en date du 17/12/2013, la communauté de communes décidait de ré engager une procédure d'élaboration du Programme Local de l'Habitat sur son territoire.

Cette procédure de ré engagement faisait suite au précédent PLH lancé en 2008 et achevé le 19/06/2014. Le PLH est un document stratégique de programmation et de mise en œuvre des politiques locales de l'habitat. Il définit, pour une durée de 6 ans, les objectifs et principes d'une politique visant à répondre aux différents besoins en logements, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du bâti en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Le PLH 2 proposé comprend 5 orientations :

1. Renforcer l'attractivité et valoriser le parc existant, adapter les logements au vieillissement
2. Mobiliser le parc vacant
3. Accompagner les communes et les projets logements
4. Orienter la production neuve de logements en cohérence avec les objectifs du SCOT et les besoins en logements du territoire
5. Poursuivre et améliorer la prise en compte des besoins spécifiques de la CCHCS.

Il représente un engagement financier prévisionnel de la CCHCS de 62 000 euros par an sur 6 ans (sans compter la participation liée aux postes PLH).

Conformément aux articles L 302-1 et R302-1 et suivants du CCH (code de la construction et de l'habitation), ce projet de PLH a été arrêté par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale au conseil du 13 novembre 2014 et a été transmis pour avis à l'ensemble des Conseils municipaux des communes membres et au syndicat mixte du SCOT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de PLH 2015/2020.

ACQUISITION DE TERRAIN

Ce point est reporté à un prochain conseil.

CONTRIBUTION DES COMMUNES MEMBRES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDES ET DE REALISATIONS SANITAIRES ET SOCIALES DE LA REGION DE FRONTENEX (SIERSSRF)

Monsieur Le Maire rappelle les contributions annuelles versées par la Commune de Montailleur au Centre Intercommunal d'Action Sociale de Frontenex afin d'assurer le fonctionnement des services.

Il indique qu'à compter de cette année, la contribution devra être versée au Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Réalisations Sanitaires et Sociales de la Région de Frontenex (SIERSSRF), structure juridique qui chapeaute le Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) de Frontenex.

Pour mémoire, Monsieur le Maire rappelle que le CIAS de Frontenex regroupe 15 communes (les 11 communes du canton de Grésy sur Isère, Gilly sur Isère, Grignon, Mercury et Monthion) et qu'il est gestionnaire de 4 services : le Foyer Logement, l'EHPAD, le Service d'Aide à Domicile (SAD) et le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD).

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide, à partir de 2014, de verser la contribution annuelle destinée au financement des services définis ci-dessus au Syndicat Intercommunal d'Études et de Réalisations Sanitaires et Sociales de la Région de Frontenex (SIERSSRF).

Cependant, le Conseil Municipal émet un avis défavorable concernant l'augmentation de 80 % de la participation de Montailleir pour l'exercice 2014 (la contribution passe de 1 731 € en 2013 à 3 001 € en 2014), cette augmentation étant dû à un très fort taux d'absentéisme du personnel du CIAS, qu'il a fallu compenser, et demande à M. le Président du SIERSSRF une vigilance extrême pour l'élaboration et la gestion des budgets futurs.

SUBVENTION CLASSE DE NEIGE – ECOLE DE GRESY/ISERE

M. le Maire fait part d'une demande de l'École de Grésy/Isère concernant une aide au financement de la classe de neige qui doit se dérouler en janvier 2015. Le nombre d'enfants concerné est de 29 dont 5 de Montailleir en classe de CM2.

Compte tenu que 5 enfants de Montailleir, scolarisés à Grésy/Isère, participeront à cette classe de neige, M. le Maire propose de verser la somme de 80 € par enfant soit 400 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le maire à verser la somme de 400,00 € pour la classe de neige à Grésy/Isère.

QUESTIONS DIVERSES

Droit de préemption :

Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption pour la transaction présentée sur la parcelle F 570 à Montailloset.

Brûlage

M. le Maire rappelle que le brûlage des plastiques est strictement interdit.

Travaux d'assainissement

Les travaux de réfection de l'assainissement à Montailloset sont à ce jour terminés. D'après les premiers calculs, les rendements de la STEP sont largement améliorés. Les travaux du Chef-Lieu démarreront vers le 12 janvier 2015.

Croix du Seigle : La Croix du Seigle ayant disparue, elle sera remplacée bénévolement.

Travaux Prés des Sausses

Le RTM (Restauration des Terrains en Montagnes) service de l'ONF, a restauré d'anciens barrages au Prés des Sausses sur le cours de la Lavanche.

Panneaux de signalisation : Le chantier déjà lancé sur les panneaux de signalisation sera poursuivi en 2015, afin de compléter les signalétiques manquantes.

Panneaux d'affichage

Dans un souci d'économies et au regard des diverses sources d'information disponibles (site internet, distribution du compte rendu dans les boîtes aux lettres...), la commission voirie avait décidé de ne pas remplacer les panneaux d'affichage en mauvais état. Sur les 18 panneaux de la commune, il en reste 8, qui seront conservés.

Dates à retenir :

10 janvier 2015 à 17h : Vœux du Maire

25 janvier 2015 : concours de belote sou des écoles

21 février 2015 : Repas des Anciens

Le secrétariat de mairie sera fermé du 24 décembre au 4 janvier inclus. Ouverture uniquement le lundi 29 décembre de 16h à 18h et le mercredi 31 décembre de 10h à 12h pour les inscriptions sur les listes électorales.

Il n'y aura pas de permanences du Maire et des Adjointes les vendredis 26 décembre 2014 et 2 janvier 2015.

La bibliothèque sera fermée du 20 décembre au 4 janvier. Réouverture le lundi 5 janvier 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H00.